



Département de l'EURE  
Arrondissement d'EVREUX  
Canton LE NEUBOURG  
**Mairie d'IVILLE**

Arrêté n°2/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur  
**22 rue de Gibelmare**  
Pendant la durée des travaux  
**Restriction sur chaussée**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1  
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les  
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la  
circulation pendant la durée des travaux « réfection de toiture »

### ARRETE

**Article 1<sup>ER</sup>**: La circulation sera restreinte pendant la durée des travaux « de réfection de toiture »,  
du 21/02/2023 au 09/03/2023.

**Article 2** : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises  
en place par l'Entreprise SARL VORANGER chargée des travaux.

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue  
de Gibelmare.

Fait à IVILLE,  
Le vendredi 17 février 2023  
Le Maire,

Jean-Paul LEGENDRE

